

CMC AIDE LES HABITANTS SOUHAITANT GÉRER DURABLEMENT LEURS DÉCHETS VÉGÉTAUX

EN PARTICIPANT FINANCIÈREMENT À L'ACQUISITION D'UN BROYEUR.

BROYEUR

Le montant de la subvention attribuée par CMC* dépend du nombre d'acquéreurs :

10%* pour un **foyer seul**
(aide plafonnée à 60€ TTC)

20%* pour un groupement de **2 foyers**
(aide plafonnée à 120€ TTC)

30%* pour un groupement de **3 foyers**
(aide plafonnée à 180€ TTC)

40%* pour un groupement de **4 foyers minimum**
(aide plafonnée à 240€ TTC)

OPTEZ ←
pour un
ACHAT GROUPÉ !

Le budget alloué à cette opération est plafonné annuellement. Ainsi le nombre de broyeurs financés est limité.

FAITES VOTRE DEMANDE

AVANT LE
25 SEPT.

Toutes les informations et les conditions sur www.centremorbihancommunaute.bzh
Rubrique Vivre / Réduction des déchets

Le versement de la subvention ne sera effectué qu'après validation du dossier par CMC.

Cette offre s'adresse exclusivement aux habitants de CMC (professionnels exclus du dispositif)

GÉRER SES DÉCHETS VÉGÉTAUX À DOMICILE

PRÉSENTE DE NOMBREUX AVANTAGES

- ▶ Éviter les allers-retours en déchèterie
- ▶ Obtenir du paillis gratuit et de qualité
- ▶ Protéger la terre et les plantes des aléas climatiques (gel, sécheresse, forte pluie...)
- ▶ Enrichir les sols

